



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 27 AVRIL 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, DURBESSON Audrey, CATILLON Vincent, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

TEISSEBRE Christine, BENEDETTI Gilbert, PAGOT Annie, ROCHE Jean-Louis, MAFFEI Pascal, BERTRAND Thierry, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BURAVAND Julien, MARTINO Clémentine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BURAVAND Jean-Paul (pouvoir donné à CATILLON Vincent), POUSSIN Patrick (pouvoir donné à ROCHE Jean-Louis), DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à SOLINAS Alexandra), Sacha GILLES (Pouvoir donné à MARTINO Clémentine).

Mme SOLINAS Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Alexandra SOLINAS

Mme SOLINAS présente le projet de l'école élémentaire des saules pour une opération « repas béninois ».

Cette opération, prévue le 22 mai 2026, sera organisée avec la participation des élèves de l'école élémentaire des Saules et de l'école maternelle des Tilleuls. Le nombre de participants sera déterminé en fonction des inscriptions enregistrées.

La participation à cette opération sera faite sur inscription et volontariat.

Le repas proposé se composera d'un plat principal à base de riz, haricot rouge et tomate avec une banane en dessert.

Les parents paieront le prix d'un repas cantine habituel soit 3.90€. La commune reversera ensuite la somme de 3,90 € multipliée par le nombre de participants à l'association France Bénin.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

ACCEPTE de participer à l'opération « repas béninois »,

DECIDE de reverser à l'association France Bénin, la somme correspondant au nombre de repas multiplié par 3,90 € (prix du repas). Un état signé par M. le Maire accompagnera le mandat.

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :